

Rome ce 2. Mars 1720.

21-

Monseigneur.
N. L.

La lettre que la Congregation E:
:piscoporum et Regularium a faite
:ecrire a Mgr le Nonce pour l'infor:
:mation au sujet de la Cause de
:mission doit estre envoye, ce soir
par la Secretairie d'Etat, nous avoy
fait instance de l'avoir, on nous l'a
refuse, j'ay penetre, qu'on escrit au
Nonce de faire en sorte que le
Roy revoke les lettres monitoires
emanees de la chancellerie Polo:
:noises contre les Religieux de Mie:
:chow, D'informer exactement la

Congregation de l'état present de la
 Proposition de Miedon, combien
 y a en tout de religieux, s'il y a plu
 sieurs convents, et si on pourroit
 ger cet ordre en Congregation, Il
 faudroit monseigneur prefer mg
 le Monne, d'envoyer au plus vite, son
 information autrement cette Cau
 tirera en longueur.

Je n'ay pu m'empescher de me
 plaindre hier au Cardinal Alban
 de ce qu'il tiroit si ala langue, la
 convocation de la Congregation
 sur les affaires de Pologne, pour
 terminer l'affaire de l'Abbaye
 de Clara. Tomba, en faveur de
 le Suffragant de Cracovie, Il m'a

repondu qu'Il le faisoit pour deux
 motifs 1. parce qu'il vouloit premier:
 rement prevenir la. Saintete, ce
 qu'Il n'avoit pas encor juger de
 faire par rapport que depuis plu:
 sieures semaines le Pape se trouvoit
 indisposé d'un Rhume, qui ne luy
 permettoit pas d'appliquer aux
 affaires; 2. parce qu'il vouloit
 attendre une conjoncture favorable
 pour attirer la Congregation
 a ses sentimens qui presentement
 paroistroit estre trop prevenu en
 faveur des moines: Il approu
 va neantmoins mes raisons que
 luy representois de commander

les opérations en date, ce que
je feray la semaine qui vient.

Je reitere monseigneur mes sup

pliques pour la permission de

pouvoir rendre a votre Cour pour

quelques tems d'ete qui vient, j

me soumetts neantmoins a tout

ce qu'il plaira a votre Excellence

et suis avec le plus soumis et

le plus profond respect.

Monseigneur

De votre Excellence

Le tres humble, tres obeissant
et tres oblige serviteur
Quel